

être nommés sur la proposition du président, de l'avis favorable du Dail Eireann. Cela veut dire que peu à peu on tend à laisser à la Chambre le choix des membres du gouvernement. Pourquoi pas au Canada comme ailleurs? Je maintiens encore que nous ne devrions pas en Canada suivre l'exemple de l'Angleterre à l'exclusion de tout autre. Il est dit souvent qu'en France et en Belgique, où les groupes sont fort nombreux, la situation laisse beaucoup à désirer à cause du caractère très variable du gouvernement. Me serait-il permis de souligner l'opportunité de donner notre attention à la situation en Suisse? J'ai à la main l'ouvrage du vicomte Bryce sur les démocraties modernes; je ne saurais maintenant abuser de l'indulgence de la Chambre au point d'en faire de longues citations; mais qu'on me permette de donner lecture d'un passage:

Le Conseil fédéral (Bundesrath) est l'une des institutions de la Suisse les plus intéressantes à étudier. Dans aucune autre république moderne on ne confie l'autorité directoriale et exécutive de l'Etat à un conseil au lieu de la remettre aux mains d'un seul homme, de même que dans aucun autre pays libre le pouvoir exécutif ne se préoccupe aussi peu de la politique des partis. Ce conseil n'est pas un cabinet tel que celui de la Grande-Bretagne et des nations qui ont adopté le même système de cabinet, car ici il ne guide pas la législature, laquelle est, d'autre part, sans action sur ses membres. Il a peu d'analogie avec l'exécutif des Etats-Unis ou des Républiques qui adoptèrent le système présidentiel et, bien qu'il ait pourtant quelques traits communs avec l'un et l'autre de ces systèmes, il s'en distingue en ce qu'il n'a d'attaches avec aucun parti. Il se tient en dehors des luttes politiques, n'a pas été élu pour favoriser tel ou tel parti, n'impose de direction ni à l'un ni à l'autre, et cependant il n'est pas absolument dénué d'une couleur de parti.

Puis l'auteur démontre que ce gouvernement a pu éviter dans une large mesure les convoitises et les ambitions de parti qui ont fait le malheur de bon nombre d'autres démocraties. Je ne propose pas l'adoption du régime suisse; seulement je maintiens que la situation actuelle en Canada nous force à réfléchir et à nous demander si nous ne pourrions avoir recours à quelque autre méthode pour diriger les affaires du pays. J'ose formuler une suggestion qu'il serait inutile, je le sais, de proposer sous forme de motion, parce que la majorité des deux côtés de la Chambre jugerait la chose ridicule. Voici la situation telle que je la vois: ayant dépensé pour cela plus de deux millions de dollars, le Canada a choisi 245 représentants pour diriger les affaires d'Etat; et j'ai raison d'affirmer, je crois, que personne ne veut d'élections en ce moment. pas plus les membres de cette Chambre que les électeurs des circonscriptions canadiennes.

Maintenant, pourquoi ne pas aller de l'avant? Pourquoi serions-nous arrêtés sim-

[M. Woodsworth.]

plement parce que 40 pour 100 des membres d'un côté et 47 pour 100 de l'autre réclament le privilège exclusif d'administrer les affaires du pays? Pourquoi, pour me servir des paroles du ministre de la Justice, ne pas dire que nous sommes tous égaux et ne pas décider d'utiliser les meilleures intelligences du pays et ne pas adopter les mesures législatives qui serviront les meilleurs intérêts du pays en général? Je sais que cela déroge un peu à la coutume britannique, mais si je comprends quelque chose à l'esprit de la constitution britannique c'est que le peuple anglais est prêt à accepter toute innovation qui répond à un besoin réel. Pourquoi pas choisir un exécutif idéal, dirai-je, d'après la représentation proportionnelle? Du moins, choisissons un exécutif parmi les membres de cette Chambre. Je ne suggère pas une coalition, car une coalition comporte la disparition de toute individualité dans une sorte de tout amorphe qui réagira on ne sait comment. Je suggère plutôt un arrangement coopératif, un conseil qui serait directement responsable à la Chambre et non à un parti. Aujourd'hui, le Gouvernement est d'abord responsable au parti et très indirectement à la Chambre. Cette situation devrait disparaître, et l'exécutif ou gouvernement devrait être directement responsable à la Chambre.

De plus, dans cet arrangement que je suggère, le cabinet ou exécutif n'aurait pas un seul porte-parole. Aujourd'hui, bien que vous puissiez avoir ce que vous appelez un Gouvernement très fort, il est certain que le jour où un homme entre dans le ministère il lui faut abandonner plus ou moins ses opinions personnelles, et à moins que la question ne soit d'une très grande importance il ne peut parler que par la voix de tout le cabinet. Le leader de l'opposition (M. Meighen) a souligné très clairement ce point cet après-midi lorsqu'il a dit que le premier ministre pouvait parler au nom du Gouvernement.

Avec un tel arrangement, aussi, le cabinet ou exécutif pourrait se maintenir au pouvoir jusqu'à ce qu'il soit renversé par un vote direct de défiance. Je sais bien que l'on considérera peut-être ce projet comme absolument fantastique, et je n'ai pas présenté ma suggestion sous la forme d'une motion, car je sais très bien qu'elle serait renversée par un vote des membres des deux côtés de la Chambre; mais je désire la présenter comme l'idée que se font certains de la situation et de ce qui devrait se faire. Nous nous sentons plus ou moins désintéressés du sort du parti libéral tout comme de celui du parti conservateur. Où en sommes-nous alors? L'ordre des délibérations de la Chambre ne nous permet guère d'exprimer une opinion. Certains